

Fiche d'adhésion Majeur Saison 2022-2023

Adhésion : nouvelle renouvellement

Gym Compétition 1 et 2 entrainements

Gym compétition 3 et 4 entrainements

Gym Loisirs Adulte

Gym Senior

Pilates

Muscu Renfo Santé

Yoga

TTA

Pack Forme

Entourez l'activité

Nom et Prénom de l'adhérent			
Date de Naissance		Sexe	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F

DOSSIER COMPLET OBLIGATOIRE POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Pièces à joindre au dossier

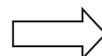
- ✓ Fiche d'adhésion remplie et signée
- ✓ Certificat médical ou Questionnaire de santé (fournir un certificat seulement si une réponse au questionnaire nécessite la production du certificat). Pour les licenciés qui font de la compétition en performance, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition.
- ✓ Paiement complet de la cotisation

Adresse complète de l'adhérent	
Profession	
TELEPHONE	
E-MAIL (! lisibilité)	

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (précisez le lien de parenté) :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Tél. : _____



Cadre réservé à l'administration de la section

Montant de la cotisation : €

Don :€

- Réductions (cochez) : 2eme adhérent (-10€) 3eme adhérent (-25€) 4eme adhérent (-45€)
- Etudiants/Apprentis en Mayenne (-50€) 2eme activité pour l'adhérent (-50€)
- Etudiants/Apprentis hors département, licenciés compétition USL (50% de la cotis GYM)
- Gymnastes des clubs partenaires FSCF (-100 euros)

Date de dépôt de dossier COMPLET : (-10€ sur le total si déposé avant le 30 juin 2022)

TOTAL :€

Moyens de paiement	Nom du titulaire	Montant
<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces		
Tickets CAF/MSA		
Coupons sports		
e-pass, pass'sport, pass'culture		
Chèques vacances (ANCV)		

***vous pouvez faire un don et sachez que vous recevrez un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt l'année suivante à hauteur de 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable**

Autorisation :

Je soussigné(e) _____

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et l'accepte sans réserve
- Autorise l'utilisation de photos ou vidéos de l'adhérent prises pendant les cours ou lors des manifestations sur les différents supports de communication de l'Association (site internet, page Facebook, Instagram, presses ...)
- Autorise les responsables du club, les entraîneurs ou responsables du déplacement de la section à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (appel d'un médecin, SAMU, hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie etc.)

A Laval, le :

Signature de l'adhérent :

USLAVAL Gymnastique, 51 rue d'hilard 53000 Laval tel : 02 43 66 07 38
Courriel : uslavalgym@orange.fr Site internet : <http://www.uslgym.fr>
Page facebook : [US Laval Gymnastique](https://www.facebook.com/USLavalGymnastique) instagram : [uslavalgym](https://www.instagram.com/uslavalgym)

MODE D'EMPLOI CERTIFICAT MEDICAL 2022-2023

Les dispositions suivantes seront celles applicables pour la rentrée 2022 sauf si les décrets d'application de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 viennent apporter des précisions ayant une incidence sur les modalités actuelles.

Dispositions générales :

- Seuls les pratiquants d'activités culturelles et socio-éducatives ainsi que les enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas à présenter de certificat médical ni d'attestation de santé pour obtenir une licence.
- Pour tout sportif (mineur ou majeur) pratiquant une discipline à risque il est impératif de présenter un certificat médical chaque année lors du renouvellement de licence.

1. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MINEURES

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUELEMENT

La loi d'accélération et de simplification de l'action publique (loi n° 2020-1525 du 7 déc.2020 publiée au JO le 8 décembre 2020) **a modifié le code du sport et remplacé le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire** équivalent à une attestation parentale.

Ce questionnaire remplace ainsi, pour les mineurs, la présentation du certificat médical par une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, questionnaire réalisé conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale. **Ce questionnaire de santé pour personnes mineures se trouve en annexe.**

L'âge pris en compte pour un sportif mineur s'effectue à la date de prise de licence dans ADAGIO.

Lorsque qu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention d'une licence ou l'inscription à une compétition sportive nécessitent la production d'un certificat médical de moins de 6 mois attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive (**annexe**).

2. OBTENTION D'UNE LICENCE POUR LES PERSONNES MAJEURES

La loi visant à démocratiser le sport en France (loi n°2022-296 du 2 mars 2022 publiée au JO le 3 mars 2022) a introduit de nouvelles dispositions sur les conditions d'obtention et de la licence pour les personnes majeures : les fédérations fixent désormais les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour l'obtention ou le renouvellement de la licence, ainsi que la nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique.

En attente des décrets d'application qui viendront préciser l'application de ces nouvelles dispositions, de la mise en place d'une politique fédérale plus précise sur les exigences autour du certificat médical, la fédération conserve la règle précédemment établie d'un renouvellement uniquement **tous les 3 ans**.

Pour les années intermédiaires, et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, ni de changement d'association, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical.

OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de licence au cours de la période de **3 ans**, ou de changement d'association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d'absence de contre-indication (CACI) datant de moins d'un an à la prise de la licence.

Le certificat médical type se trouve en annexe.

Un certificat est nécessaire pour toutes licences concernant les activités physiques et sportives, qu'elles soient de compétition ou de loisir.

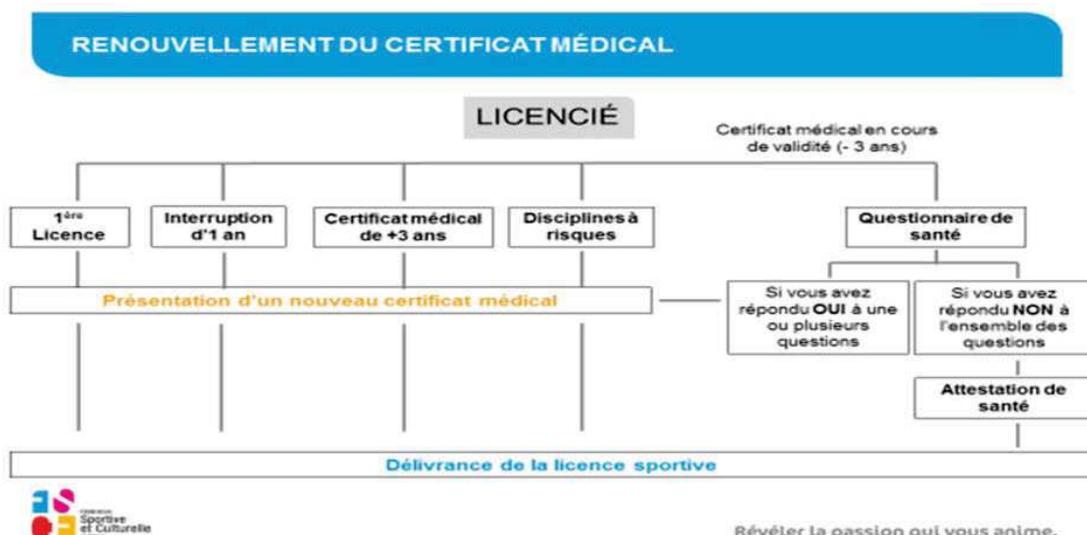
RENOUVELER SA LICENCE FSCF

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein d'une même association de la FSCF. Pour la licence compétition comme pour la licence loisir, la durée de validité du certificat est de **3 ans**. Pour les années intermédiaires, il est impératif que le licencié **atteste** qu'il ait répondu négativement à toutes les rubriques du **questionnaire de santé pour personnes majeures en annexe**.

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, **un certificat médical datant de moins de six mois** à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement.

Exemple pratique : Cas de figure d'une première prise de licence lors de la saison 2017-2018 avec remise d'un certificat médical valide. En cas d'interruption de prise de licence, l'intéressé devra remettre uniquement à son association l'attestation de santé pour les deux saisons suivantes.

Guide de renouvellement du certificat médical							
Saison	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Document à fournir	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical



3. EXCEPTION : SPORTS A RISQUE

Pour certaines disciplines sportives, « dites à contraintes particulières », il est impératif de présenter un certificat médical **chaque année** lors du renouvellement de licence.

Extrait du **décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport, modifié par le décret n°2017-520 du 10 avril 2017** :

« Art. D. 231-1-5.-Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :

1° Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :

a) L'alpinisme ;

b) La plongée subaquatique ;

c) La spéléologie ;

2° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;

3° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ;

4° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;

5° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;

6° Le parachutisme ;

7° Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. »

NB : Les disciplines sportives pour lesquelles le combat prend fin par K-O physique, sont proscrites au sein de la FSCF

QUESTIONNAIRE DE SANTE POUR LE RENOUVELLEMENT
D'UNE LICENCE SPORTIVE FSCF – (PERSONNES MAJEURES)

Merci de répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Questionnaire Santé – Sport rempli le :

Nom, Prénom : Date de naissance :

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.		

- **Si vous avez répondu OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie à détacher



1 ATTESTATION SANTE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE SPORTIVE FSCF POUR L'ANNEE 2022-2023

Nom, prénom du licencié Date de naissance :

Date du dernier certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive :
.....

Je, soussigné, atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à **toutes** les rubriques du questionnaire de santé.

À, le.....

Nom, prénom et signature du pratiquant

Règlement Pack-Forme, Pilates, Yoga, Muscu'renfo-santé

Le changement de Chaussures est obligatoire.

- 1- Seul un dossier **complet** valide l'inscription ainsi que l'accès aux cours. Le certificat médical est **obligatoire (sauf Pilates et Yoga)**.
- 2- Le montant de la cotisation est fixé chaque année par le conseil d'administration de la section.
- 3- Avant l'inscription définitive, l'adhérent a la possibilité d'effectuer **un cours d'essai**. Les cours ne sont pas assurés durant les vacances scolaires.
- 4- Le cours peut être annulé si un minimum de 3 personnes est présent.
- 5- Pour une question d'hygiène personnelle et collective, chaque adhérent doit se munir d'une serviette et des chaussures de salle.
- 6- Les portables doivent être éteints ou en mode silencieux afin de respecter le cours, les adhérents et le professeur.
- 7- La présidente de la section gymnastique et son bureau convoquent pour une assemblée générale une fois par an les membres actifs à jour de leur cotisation. Tous les adhérents de plus de 16 ans au jour de l'AG ont droit de vote à condition d'être membre de l'USL depuis plus de 3 mois. La présence des adhérents est vivement souhaitée.
- 8- Il se peut que l'intervenant soit absent, vous serez toujours averti par mail si le cas se présente. Vous avez la possibilité d'assister aux autres cours du pack forme.

A découper et à joindre à la fiche d'inscription

Je déclare être en possession du règlement intérieur de l'USL section Gymnastique, Forme et bien être et en avoir pris connaissance

NOM, Prénom : _____

Date et signature :